

## Conseil Municipal du 12 Octobre 2015

L'an deux mil quinze, le douze octobre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. André PIGNÉ, Maire.

Etaient présents : M. PIGNÉ André, Maire, Mme : LAROCHELLE Lydie, MM : FOURNIER Jean-Pierre, GAUDIN Laurent, LOUISE Benoit, ROULEAU Christian, SIEGWALD Francis.

Absents excusés : Mmes BEAUPIED Cécile procuration à Mme LAROCHELLE Lydie, CHANROUX Jennifer procuration à M. PIGNÉ André, M BARBÉ Grégory procuration à M. SIEGWALD Francis.

**A été nommé secrétaire de séance : M. GAUDIN Laurent** (Compte rendu effectué par M. SIEGWALD Francis).

En préalable de la réunion M. GUERRERO, technicien rivière du syndicat d'eau du DUÉ et du NARAIS, accompagné d'un collaborateur, a présenté aux membres du conseil municipal, les travaux d'aménagement effectués sur la Mérisse avec l'historique des travaux et les résultats atteints depuis 2009. Une description plus précise sera donnée sur le site internet de la commune et dans le prochain journal municipal.

Le procès-verbal de la séance du 7 Septembre 2015 étant approuvé et signé, on passe à l'ordre du jour.

### **1. Décisions modificatives : dépenses imprévues investissement (<7.5%)**

Le bureau des Affaires Financières de la Direction des Relations avec les collectivités Locales de la Préfecture de la Sarthe a fait parvenir en date du 15 Septembre, suite au contrôle du budget de la commune, un courriel signalant un dépassement du montant des dépenses imprévues sur le budget prévisionnel, en section d'investissement. En effet, ce compte ne doit pas dépasser 7.5 % du montant des dépenses réelles. Celles-ci étant de 457 236,92 €, le plafond autorisé est de 34 292,76 €. Or le montant voté est de 44 886,92 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ces éléments propose à l'unanimité de procéder à une modification du budget primitif comme ci-après !

Compte 022 – Dépenses imprévues :	- 10 594.16 €
Compte 2151 – Voirie :	+ 10 594.16€

### **2. Modification de la délibération sur le budget primitif assainissement**

Dans le même courriel, une erreur concernant le budget assainissement en investissement a été signalée. Après examen, il s'avère qu'il s'agit non pas d'une erreur comptable, mais d'une simple erreur dactylographique dans la délibération jointe au budget primitif et donc sans conséquence. Le conseil municipal, comme demandé par la Préfecture, décide confirme que le budget primitif assainissement d'équilibre en dépense et en recette comme suit :

Section de fonctionnement :	18 095.73 €
Section d'investissement :	17 657.53 €

### **3. Effacement de dettes impayées**

L'ordonnance du Juge du Tribunal d'Instance du Mans datée du 28 août 2015 retient que la recommandation émise par la commission de surendettement de la Sarthe au bénéfice de M. et Mme R est bien fondée et doit recevoir force exécutoire. L'effacement d'une dette de 23.79€ pour frais de cantine étant préconisée par le Trésorier communal, le conseil municipal décide de suivre ce conseil et d'épurer cette dette des comptes de la commune.

#### **4. Décision modificative : Travaux MDP Gombourg**

Ces travaux d'un montant TTC de 5 023,69 € portent sur la pose d'une toile de verre et de peinture au niveau des dégagements hall et cantine ainsi que des sanitaires (garçons, filles, privé). Pour pouvoir réaliser et payer ses travaux, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire une décision modificative du budget, en section de fonctionnement :

Compte 022 – Dépenses imprévues :	- 5 024.00 €
Compte 61522 – Bâtiments :	+ 5024.00 €

#### **5. Renouvellement du contrat de la carte d'achat**

Depuis 2012 (contrat signé le 1/11/2012 pour 1 an renouvelable), la commune a recours au paiement par carte d'achat auprès de certains de ses fournisseurs de produits et de services dans la limite des plafonds autorisés. La cotisation annuelle à la charge de la commune est de 20 euros, la commission bancaire pour chaque transaction réglée par carte étant de 0.20 %. Compte tenu de l'intérêt que présente l'utilisation de cette carte au quotidien (souplesse de paiement, sécurité, débit différé,..), le conseil municipal par un vote exprimé à l'unanimité valide le renouvellement du contrat avec la Caisse d'Epargne pour une durée de trois ans (de décembre 2012 à décembre 2018).

#### **6. Bilan de la réception des travaux de l'école**

La réception des travaux ayant eu lieu le 9/09/2015, le 1<sup>er</sup> adjoint dresse l'inventaire des réserves formulées. Si celles-ci n'ont pas fait l'objet de l'application des pénalités prévues au contrat (en l'absence de tout préjudice pour la commune), tous les artisans concernés ont été enjoins à procéder aux travaux nécessaires à la levée des réserves dans les plus brefs délais. Etaient concernés les corps de métiers suivants : peinture (très minime), menuiserie (films solaires, store manquant...) chauffage et eau chaude, électricité...

#### **7. Compte rendu financier au 31/12/2014 de la gestion locative des logements sociaux par la SECOS et proposition de rachat**

##### **Le compte rendu financier**

La présentation du rapport financier au 31/12/2014 de la gestion locative par la SECOS des logements sociaux de la commune fait apparaître les points suivants :

- Pour les 6 logements de la rue des Fréteaux :
  - Une VNC – valeur nette comptable (subvention déduite) de 82 022 €,
  - Un capital restant dû au Crédit foncier de France de : 163 063 €,
  - Un solde de trésorerie négatif de 43 711 €,Ce qui porte l'engagement de la commune à 127 057 €.
- Pour les 3 logements de la Justice :
  - Une VNC – valeur nette comptable (subvention déduite) de 18 249 €,
  - Un capital restant dû à la caisse des dépôts de : 38 924 €,
  - Un solde de trésorerie positif de 37 523 €,Ce qui porte l'engagement de la commune à 16 849 €.

Pour l'ensemble du parc locatif, le solde de trésorerie fin 2014 est débiteur de 6 188 € (37 523 € - 43 711 €) ce qui est en contradiction avec les prévisions de fin 2013 pour 2014 qui laissaient entrevoir un solde créditeur de 3792 € (le solde fin 2013 était créditeur de 3302 €).

##### **Explications de cet écart :**

- Pour les logements de la Justice, suite à un départ de locataire, des travaux d'entretien ont été effectués en Juin 2014 pour un montant de 11 312 €.
- Pour les logements de la rue des Fréteaux, un réinvestissement de 4950 € a été engagé pour l'adaptation d'une salle de bain (montant immobilisé), sachant par ailleurs qu'une subvention de 2962 € a été octroyée.

Par ailleurs l'évaluation de la SECOS des dépenses prévisionnelles pour les gros travaux urgents pour le cours et long terme fait apparaître les montants suivants en investissement:

- Pour les logements de la Justice : 60 000 € (CT) et 70 000 € (LT),
- Pour les logements de la rue des Fréteaux : 50 000 € (CT) et 270 000 € (LT) ;

Ce qui laisse entrevoir une dépense d'investissement pour la commune dans les 3 à 10 ans de près de 450 000 €.

### **La proposition de rachat**

Dans le cadre des négociations de rachat du patrimoine locatif, le bureau du Conseil d'Administration de Sarthe Habitat a donné son accord pour permettre à la SECOS d'indemniser la commune pour la rupture des conventions à hauteur de 143 707 €. La proposition de rachat faite par la SECOS à la commune porte sur ce montant et le courrier précise les modalités et le calendrier associés.

### **Considérant :**

- La situation de la trésorerie fin 2014 et les perspectives pessimistes pour les années suivantes,
- Les investissements nécessaires à court (3 ans) et long terme (5/10 ans) pour la réhabilitation du parc locatif,
- Les capacités financières de la commune au regard de ces dépenses,

Le conseil municipal par un vote exprimé à l'unanimité donne une suite favorable à la proposition de rachat de la SECOS pour un montant de 143 707 € et autorise Monsieur le Maire à contracter avec la SECOS dans ce sens.

## **8. RPQS du SIAEP du JALAIS Eau Potable**

Le SIAEP du JALAIS a fait parvenir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau au titre de l'année 2014 en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'examen de ce rapport en séance (nombre d'abonnés, production, consommation, tarification usager...) n'appelant aucun commentaire, il est validé par le Conseil Municipal.

## **9. Miroir – participation du conseil départemental (amende)**

Dans un courrier du 21 Septembre 2015, le Conseil Départemental informe la commune de l'attribution d'une dotation d'un montant de 128 € au titre du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, pour l'installation d'un miroir au carrefour de la Rue du Pont de Pierre et de la rue de la Mézize. Le Conseil en prend note et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'achat du miroir et à sa mise en place.

## **10. DPU le Clos du Levant**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu depuis le dernier conseil municipal deux dossiers de déclaration d'intention d'aliéner concernant deux terrains situés sur le lotissement « le Clos du Levant » cadastrés B569 et B583. Ces biens se situent dans une zone soumise au droit de préemption urbain (DPU). Monsieur le Maire qui a reçu délégation du conseil municipal en début de mandat rend donc compte qu'il a renoncé au droit de préemption dont peut se prévaloir la commune pour ses deux parcelles.

## **11. Validation du projet accessibilité**

Conformément au code de la construction et de l'habitation, une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) doit être instruite par la commune.

Trois sites sont concernés :

- Le cimetière : la mise en place d'une rampe sera effectuée (2016),
- La Maison pour Tous (accès à la bibliothèque): à étudier dans le cadre d'une extension. (2017)
- L'église : une dérogation est demandée.

Ces dispositions sont validées par le Conseil Municipal

## **12. Repas Mercredis Loisirs et ALSH**

Les repas des Mercredis Loisirs et ALSH sont assurés en liaison froide (limite technique de 20 repas) par la société COMPASS. Cette société ayant décidé sans préavis d'appliquer une augmentation de son tarif (2,75 € H.T. => 3,05 € H.T.), le Conseil Municipal valide la proposition de contracter avec la société API à Ecommoy, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015, pour la fourniture des repas à un tarif du repas enfant à 2,76 € TTC rendu.

## **13. Questions Diverses**

- Le Comité de suivi du budget s'est réuni le mardi 22 Septembre 2015. Sur la base d'une photographie des dépenses et des recettes de fin août 2015, il a constaté sur certains postes, un état des dépenses inférieur aux projections effectuées en début d'année, laissant ainsi une marge de manœuvre en cas de dépenses imprévues ou de recettes en diminution.
- Dans le cadre de la convention d'objectifs établie entre la mairie et le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), une réunion portant sur les travaux de rénovation de la mairie est programmée pour le 16 Novembre 2015.
- L'inauguration de l'école aura lieu le samedi 28 Novembre à partir de 10h30. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la manifestation.
- Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h30.

**Prochain conseil municipal le lundi 9 novembre 2015 à 19 heures.**